



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h30, le 18 mars 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no.3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6

ÉTAIT ABSENT : M. Richard Émond, conseiller au siège no.4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16h35.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Ratifier la demande d'appel d'offres sur invitation écrite – Achat de 2 camionnettes usagées 4x4.**
3. **RÉS. Autoriser l'achat d'un ordinateur pour le Service incendie – Caserne de Cap-Chat / Informidata Solutions PME – 1 708.90\$ + tx – Budget rég.**
4. **RÉS. Adhésion et cotisation annuelle 2019-2020 à la Fédération des Villages-relais du Québec / 948.\$ - Budget rég.**
5. **RÉS. Participation au Congrès annuel 2019 de la Fédération des Villages-relais du Québec / Budget rég.**
6. **RÉS. Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) – 178.\$ - Budget rég. & Nomination de 2 représentants.**
7. **RÉS. Adhésion à l'organisme Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et participation au programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie ».**
8. **RÉS. Autoriser l'achat d'un camion-citerne usagé / Centre de services partagés du Québec – 3 821.30\$ + tx – Surplus acc.**
9. **RÉS. Achat et installation d'un système d'alerte par messagerie / Telmatik – 2 925.\$ + tx – Subvention de l'Agence municipale 9-1-1, Volet 1.**
10. **RÉS. Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière – Volet 2 – Agence municipale 9-1-1 du Québec (Sécurité civile) & autoriser signature – Budget rég.**
11. **RÉS. Pose d'un inverseur à l'édifice de l'Hôtel de Ville en vue d'un raccordement d'une génératrice à son réseau électrique / Les Installations électriques M. Richard Inc. – 7 247.50\$ + tx – Subvention à recevoir de l'Agence municipale 9-1-1, Volet 2 & Budget rég.**
12. **RÉS. Formation « Sauvetage nautique en embarcation » pour pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Cap-Chat / 5 248.\$ - Surplus acc.**
13. **Période de questions.**
14. **Levée de l'assemblée.**

RÉS.29.03.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en apportant les modifications aux deux points suivants :

7. Remplacer le nom de l'organisme par : Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.
12. Retirer le mot « moteur » et remplacer budget rég. par surplus acc.

ADOPTÉE

RÉS.30.03.19

RATIFIER LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – ACHAT DE 2 CAMIONNETTES USAGÉES 4X4

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE** la demande d'appel d'offres sur invitation écrite du 19 février 2019 relative à l'achat de deux (2) camionnettes usagées 4X4.

ADOPTÉE

RÉS.31.03.19

AUTORISER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE INCENDIE – CASERNE DE CAP-CHAT / INFORMIDATA SOLUTIONS PME – 1 708.90\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique du Service incendie de la Ville est désuet et se doit d'être remplacé;

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à **procéder à l'achat d'un ordinateur** pour les besoins du Service incendie de la municipalité et que la proposition datée du 8 mars 2019 de l'entreprise **Informidata Solutions PME**, au montant de **1 708.90\$ + taxes**, soit et est retenue; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.32.03.19

ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE 2019-2020 À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC / 948.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion 2019-2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle à la Fédération des Villages-relais du Québec, au montant de **948.\$**; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.33.03.19

PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL 2019 DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC / BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est membre de la Fédération des Villages-relais du Québec qui s'engage à nous représenter auprès du ministère des Transports du Québec et de ses partenaires;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec se tiendra du 29 au 31 mai 2019 à Danville, en Estrie;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité au Congrès favorise la rencontre des membres du réseau et permet de faire le point sur les enjeux et les réussites;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **Mme Marie Gratton**, maire, soit et est autorisée à s'inscrire et à assister au **9^{ième} Congrès annuel des Villages-relais** qui se tiendra du 29 au 31 mai prochain à Danville; tous les coûts inhérents à la participation audit Congrès soient et sont appropriés au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.34.03.19

ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM) – 178.\$ - BUDGET RÉG. & NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANTS

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que :

- La Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à l'**URLS GÎM** et qu'elle paie la cotisation annuelle exigée pour l'exercice financier 2019-2020, soit la somme de **un cent soixante-dix-huit dollars** (178.\$); cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.
- La Ville de Cap-Chat **DÉLÈGUE** les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à savoir : **Messieurs Simon Landry et Renald Roy**.

ADOPTÉE

RÉS.35.03.19

ADHÉSION À L'ORGANISME LE CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE ET PARTICIPATION AU PROGRAMME « ENGAGÉ POUR L'EAU : PARTENAIRES DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE »

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat, signataire de la « Déclaration d'urgence climatique », est soucieuse de la préservation de la ressource *Eau potable*;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat souscrit aux grandes orientations du programme « *Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie* », programme lancé par le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que :

- La Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** au **membership** de l'organisme Le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie;
- La Ville de Cap-Chat s'**ENGAGE** volontairement au programme « *Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie* ».

ADOPTÉE

RÉS.36.03.19

AUTORISER L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE USAGÉ / CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC – 3 821.30\$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le camion-citerne du Service de voirie de la Ville de Cap-Chat a été jugé non conforme à l'inspection annuelle de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QU'un tel équipement est nécessaire;

VU l'appel d'offres lancé par le Centre de services partagés du Québec concernant la vente d'un camion-citerne en bon état de fonctionnement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil, réunis en séance de travail en janvier 2019, ont été informés de l'existence et du contenu de l'appel d'offres susmentionné;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'un camion-citerne usagé, 8 cylindres, 534 po.cu. à essence, de marque Ford, modèle 900, au **prix de 3 821.30\$ + taxes**; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que Messieurs **Yves Roy** ou **Michaël Béland**, respectivement directeur général-greffier et directeur des travaux publics, **soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, **tout document en vue de la réalisation de l'achat et du transfert de propriété à la Société d'assurance-automobile du Québec**.

ADOPTÉE

RÉS.37.03.19

ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE PAR MESSAGERIE / TELMATIK – 2 925.\$ + TX – SUBVENTION DE L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1, VOLET 1

VU la résolution no.20.12.18 adoptée le 3 décembre 2018 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, Volet 1, en soutien des actions de préparation aux sinistres;

VU le versement en janvier 2019 de l'aide financière accordée dans le cadre du Volet 1, au montant de 4 500.\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat et l'installation d'un système d'alerte par messagerie de Telmatik, au montant de **2 925.\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée à même la subvention octroyée dans le cadre du Volet 1 de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

ADOPTÉE

Arrivée à 17h03 de M. Richard Émond, conseiller au siège no.4.

RÉS.38.03.19

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 – AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC (SÉCURITÉ CIVILE) & AUTORISER SIGNATURE – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalités souhaite se prévaloir du **Volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec** afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que :

- La municipalité **présente une demande d'aide financière** à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, au **montant de 10 200.\$**, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 20 000.\$, et **confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.\$ dont la dépense sera prélevée au budget régulier.**

- La municipalité autorise le directeur général et greffier, monsieur Yves Roy, à signer, pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

RÉS.39.03.19

POSE D'UN INVERSEUR À L'ÉDIFICE DE L'HÔTEL DE VILLE EN VUE D'UN RACCORDEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE À SON RÉSEAU ÉLECTRIQUE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD INC. – 7 247.50\$ + TX – SUBVENTION À RECEVOIR DE L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1, VOLET 2 & BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est tenue de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE pour s'acquitter de ses obligations, il est nécessaire que la Ville se dote d'un Centre de coordination fonctionnel en tout temps;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONFIE** à « **Les Installations électriques M. Richard Inc.** », le mandat d'installer à l'édifice de l'Hôtel de Ville un inverseur de 400 ampères 120/240 en vue d'un raccordement éventuel d'une génératrice, pour un montant de **7 247.50\$ + taxes**; cette somme étant appropriée à même la **subvention à recevoir de l'Agence municipale 9-1-1, Volet 2, et le cas échéant, au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.40.03.19

FORMATION « SAUVETAGE NAUTIQUE EN EMBARCATION « POUR POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE CAP-CHAT / 5 248.\$ - SURPLUS ACC.

ATTENDU QU'une formation en lien avec le sauvetage nautique en embarcation est dispensée dans la région à l'été 2019 par des formateurs accrédités;

ATTENDU QUE, dans le cadre de leurs fonctions, les pompiers peuvent être appelés à porter assistance à l'aide d'une embarcation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** les pompiers volontaires suivants à participer à une formation visant l'obtention d'une carte de conducteur d'embarcation, soient :

- **Olivier Chrétien, Stéphane Dumont, Richard Pelletier et Michaël Béland.**

Il est, de plus, résolu que la somme de **5 248.\$** représentant le coût de cette formation soit et est prélevée au **surplus accumulé.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 17h10 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER